

Affaire du cercle de jeux Concorde : Paul Barril a été placé en détention

LEMONDE.FR avec AFP et Reuters | 24.12.07 | 18h25

L'ancien officier de gendarmerie Paul Barril a été placé en détention, lundi 24 décembre, dans le cadre de l'instruction du dossier de blanchiment visant le cercle de jeux Concorde, selon le parquet de Marseille. M. Barril avait été mis en examen un peu plus tôt dans la journée. Il s'était vu signifier les chefs "d'association de malfaiteurs en vue de la commission d'extorsion en bande organisée, en vue de commission d'assassinat et en vue de commission de corruption", a-t-on précisé de même source.

L'ancien numéro deux du groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), également mis en cause dans l'affaire des Irlandais de Vincennes et des écoutes de l'Elysée, a été entendu pendant deux heures en fin de matinée par le juge d'instruction Serge Tournaire, avant d'être présenté au juge des libertés et de la détention qui a décidé son placement en détention.

Selon une source proche de l'enquête, Paul Barril, reconverti dans la sécurité privée, est soupçonné d'avoir apporté son concours à l'un des groupes de truands désireux de prendre le contrôle du cercle Concorde. Mais l'ancien capitaine de gendarmerie "nie farouchement toute implication", a indiqué son avocate, M^e Sophie Jonquet.

COUP DE FILET FIN NOVEMBRE

Douze personnes ont déjà été mises en examen dans le cadre de cette affaire, dont l'instruction a démarré fin novembre avec la fermeture du cercle de jeux. Un vaste coup de filet opéré à Paris, Ajaccio et Marseille a notamment permis l'interpellation et l'incarcération de Roland Cassone, considéré comme un "parrain" du milieu de la région marseillaise, et celle du banquier genevois François Rouge.

L'homme d'affaires corse Paul Lantiéri, gérant présumé du cercle Concorde, est quant à lui toujours en fuite. D'après les policiers, c'est M. Lantiéri qui aurait proposé une association à l'équipe de Cassone, dans ses affaires du sud de la France comme dans le cercle de jeux. C'est en enquêtant sur un triple règlement de comptes au bar des Marronniers à Marseille, le 4 avril 2006, que la juridiction inter-régionale spécialisée (JIRS) a mis au jour des malversations présumées.

Le Monde.fr

- » A la une
- » Le Desk
- » Opinions
- » Archives
- » Forums
- » Blogs
- » Examens
- » Culture
- » Economie
- » Météo
- » Carnet
- » Immobilier
- » Emploi
- » Shopping
- » Nautisme
- » Voyages
- » Newsletters
- » RSS

Le Monde

- » Abonnez-vous au Monde à -60%
- » Déjà abonné au journal
- » Le journal en kiosque

